



Conduite a tenir en cas de conflit

Par **lesaintoi**, le **09/10/2008** à **10:12**

bonjour a tous, voilà j'expose mon problème car il est vrais que le titre n'est pas explicite car j'ai des difficultés à trouver un titre.

Voilà il y a 2 ans je déménage pour raison professionnelle, pour faciliter la gestion de mes comptes je change de caisse régionale . Le transfert de compte se fais automatiquement par ma nouvelle agence, en dehors d'un compte pour le pret de ma voiture que je n'ai pu transférer.

Au mois de mars dernier, je décide de rembourser mon prêt avant terme afin d'être tranquille, et de clôturer mon dernier compte dans cette agence.

Je me suis donc rendu a l'agence, où je remplie les papiers nécessaires de clôtures de compte. J'approvisionne celui ci de la sommes due pour rembourser le prêt avant termes sur les indications de mon conseillers.

Au mois d'aout, je repasse a mon ancienne adresse. j'y trouve des lettres de ma banque qui m'indiquent que je suis débiteur d'environ 70€.

je me rend a l'agence où la personne de l'agence m'indique que, il reste une assurance accident de la vie qui est prélevé sur ce compte (souscrit a cette banque), mais aussi que le remboursement avant termes n'a pas eut lieu.

Depuis la banque envoie toujours a l'ancienne adresse des lettres de menaces (rayé de la banque de France et autres). Pour ma part j'ai envoyer un courrier leur indiquant que ce sont leur erreurs qui sont responsable de ce débit. J'ai également envoyé un chèque du montant demandé qui n'a pas été encaisser, et enfin j'ai pris contact avec mon agence local ce qui ne donne pas de résultat.

Au dernières nouvelles , ils me réclament ma carte de crédit qui a été détruite (comme

demander sur le contrat de clôture) .

merci d'avance pour votre aide